

26^{ème} rapport annuel

L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

Le tableau de bord

présenté par Michel MOUILLART
Professeur d'Economie à l'Université Paris Ouest

- Mardi 4 février 2014 -

Les faits marquants en 2013 : une détention des crédits toujours en recul, dans un environnement peu favorable.

En 2013, le taux de détention des crédits a de nouveau reculé pour s'établir à 47,6 %, sous le niveau déjà particulièrement bas constaté en 2012 : c'est le niveau le plus bas que l'Observatoire a eu à connaître depuis 1989.

En l'absence de soutien public, le taux de détention des crédits immobiliers a diminué. La reprise du marché de l'ancien constatée dès le printemps 2013 n'a pas encore été suffisante pour contrarier la tendance récessive du taux de détention des crédits immobiliers qui est redescendu à 31,0 %.

Et compte tenu d'un environnement macroéconomique guère propice à la réalisation des projets de consommation durable (électroménager, automobile et motocycle, travaux d'amélioration du logement), l'usage des crédits à la consommation a connu un nouveau recul. D'autant que sous l'effet de la loi Lagarde, les ménages ont continué de réduire leur utilisation des crédits renouvelables. A la fin de l'année 2013, 26,6 % des ménages détenaient ce type de crédits, donc au plus bas depuis la création de l'observatoire.

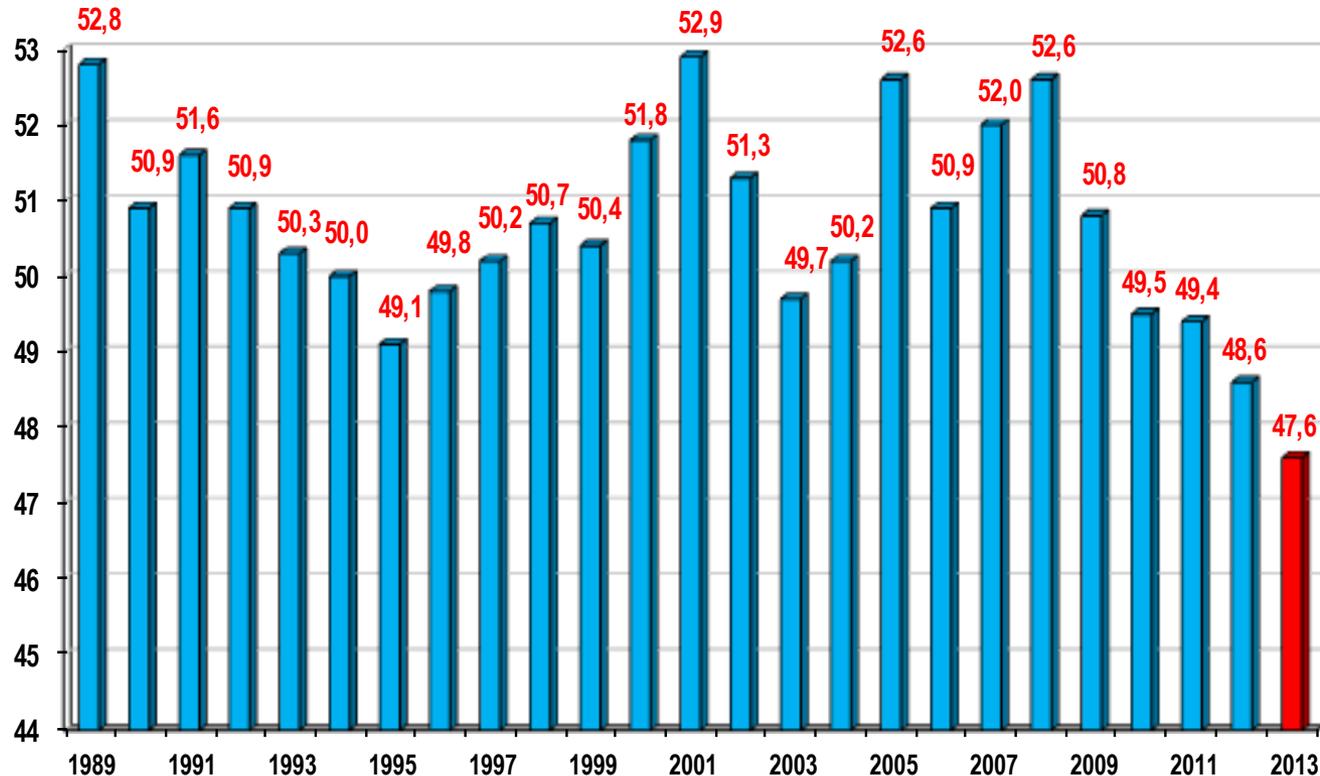
La dégradation rapide de l'économie et de ses perspectives a en outre affecté les ménages qui recourent aux crédits : l'appréciation qu'ils portent sur leur situation financière s'est de nouveau dégradée et ils se sentent moins à l'aise avec leur budget que par le passé.

Pour autant, l'amélioration constatée dès le printemps 2013 sur les marchés immobiliers et le regain des intentions de souscription de nouveaux crédits immobiliers et à la consommation pour 2014 laissent présager d'une stabilisation prochaine, voire une remontée modérée, des taux de détention des crédits. Après deux années de détérioration, on pressent une embellie, même si la prudence est encore grande chez la plupart des ménages.

2013, nouveau recul de la part des ménages détenant des crédits.

Dans une économie déprimée, et faute de soutiens publics, nombre de ménages ont choisi d'abandonner ou de différer leurs projets immobiliers ou de consommation : le taux global de détention des crédits a donc de nouveau reculé pour s'établir à 47,6 % en fin d'année 2013.

Globalement, le taux de détention des crédits poursuit donc sa descente et il se situe maintenant à son plus bas niveau depuis vingt cinq ans.

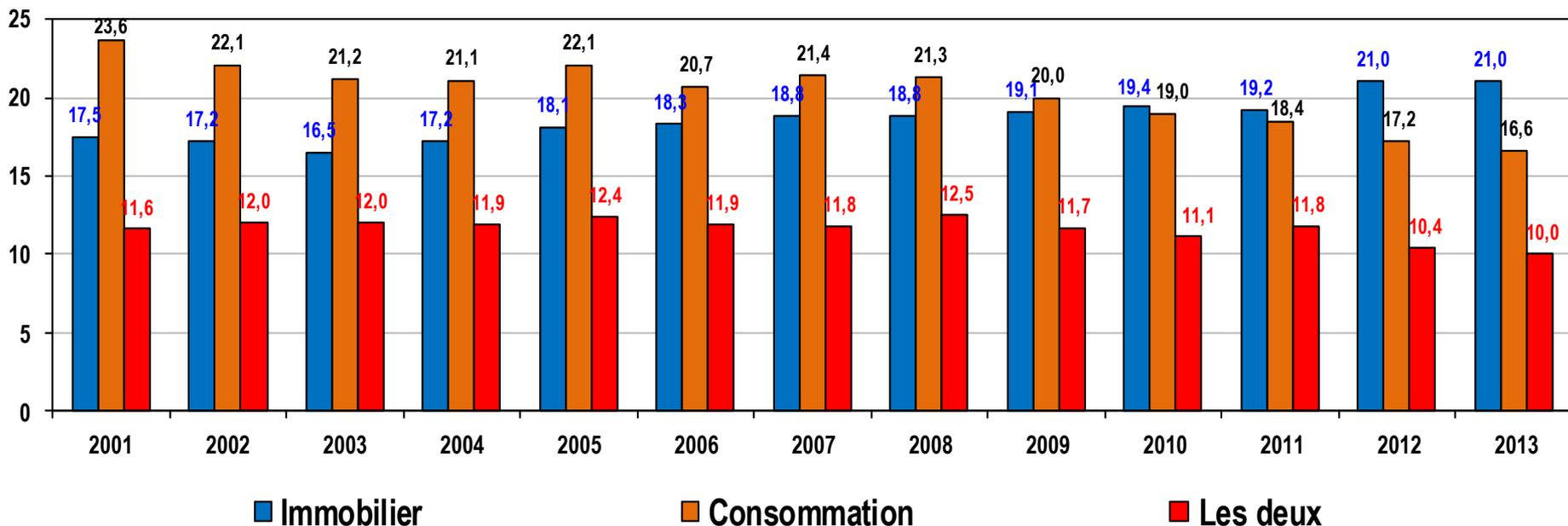


Le taux de détention des crédits à la consommation a reculé en 2013 : il s'établit à 26,6 %, au plus bas que l'Observatoire a eu à connaître.

La diffusion des « cartes » de magasin a encore reculé à 5,4 % des ménages, comme celle des crédits directement contractés sur le lieu de vente à 5,9 %. Et dans un environnement dégradé (crise économique, dispositions de la loi Lagarde), les ménages ont aussi réduit leur recours aux crédits à la consommation contractés auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit.

Les ménages abandonnent des projets de consommation durable et certaines de leurs dépenses courantes.

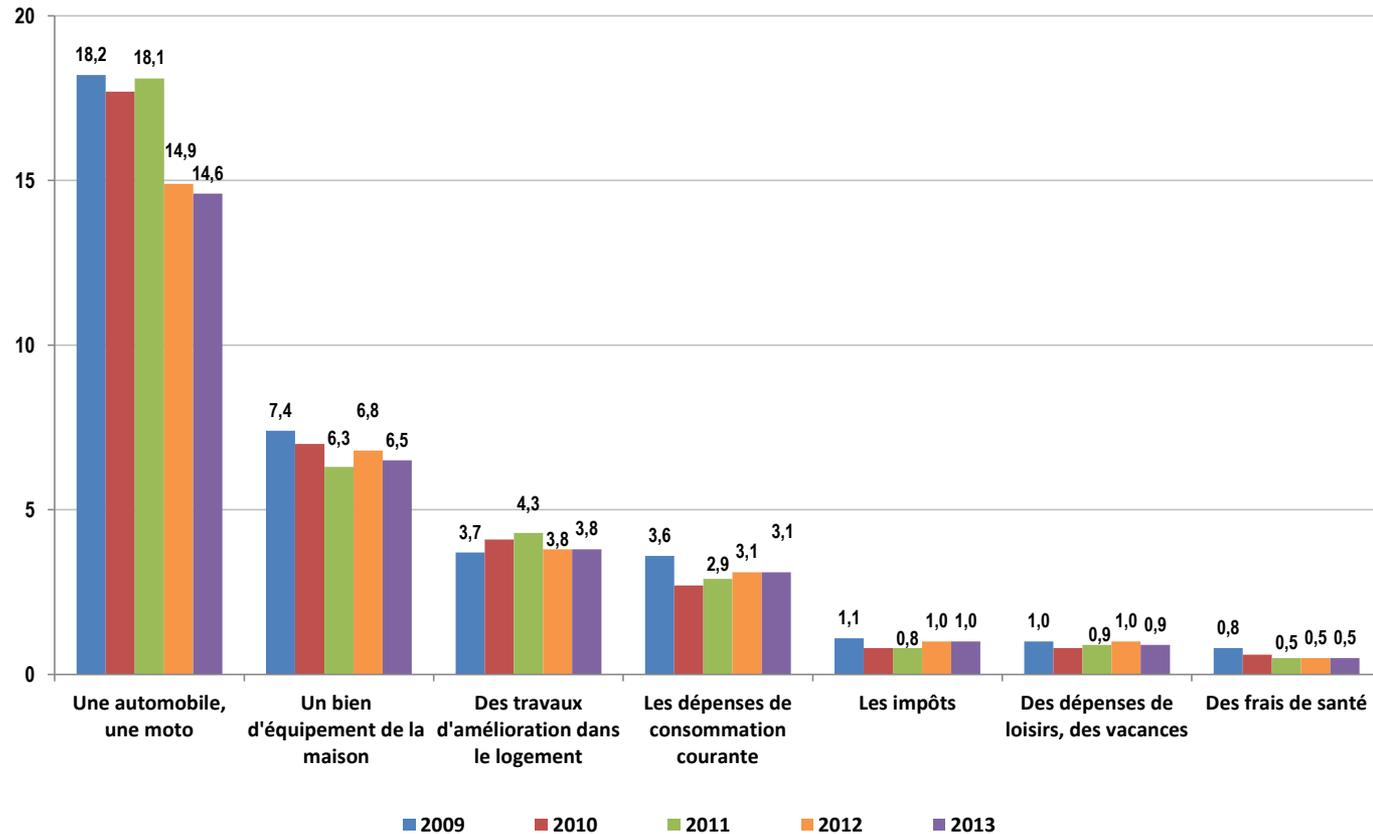
Le taux de détention des crédits immobiliers a légèrement reculé, à 31,0 % : la part des ménages détenant des crédits afin d'accéder à la propriété a elle aussi un peu diminué pour s'établir à 23,5 %.



Les crédits à la consommation servent « plus que jamais » à réaliser des projets d'équipement.

En 2013, 93,6 % des crédits à la consommation utilisés servent à financer la réalisation de projets d'équipement (auto, moto, équipement ménager, travaux d'amélioration des logements) : en 2009, cette proportion était de 92,4 %.

Depuis 2009, l'usage des crédits à la consommation pour financer des véhicules automobiles ou des motos a baissé fortement : ce qui explique une large part de la diminution du taux global de détention. En revanche, après avoir diminué entre 2009 et 2011, l'usage de ces crédits pour financer des biens d'équipement de la maison paraît stabilisé depuis deux ans. Depuis 2009, ces crédits sont mobilisés pour assurer le financement de dépenses d'amélioration des logements par une part comparable des ménages. Les autres utilisations de ces crédits, moins essentielles pour le ménage (des loisirs, des vacances ou des placements financiers) stagnent.



Part des ménages qui financent ce type de dépenses (en % de l'ensemble des ménages)

Depuis 2011, le sentiment des ménages détenant des crédits sur leur situation financière se dégrade : après un décrochage prononcé en 2011, la part des ménages qui estiment que leur situation financière s'est récemment détériorée augmente fortement en 2013.

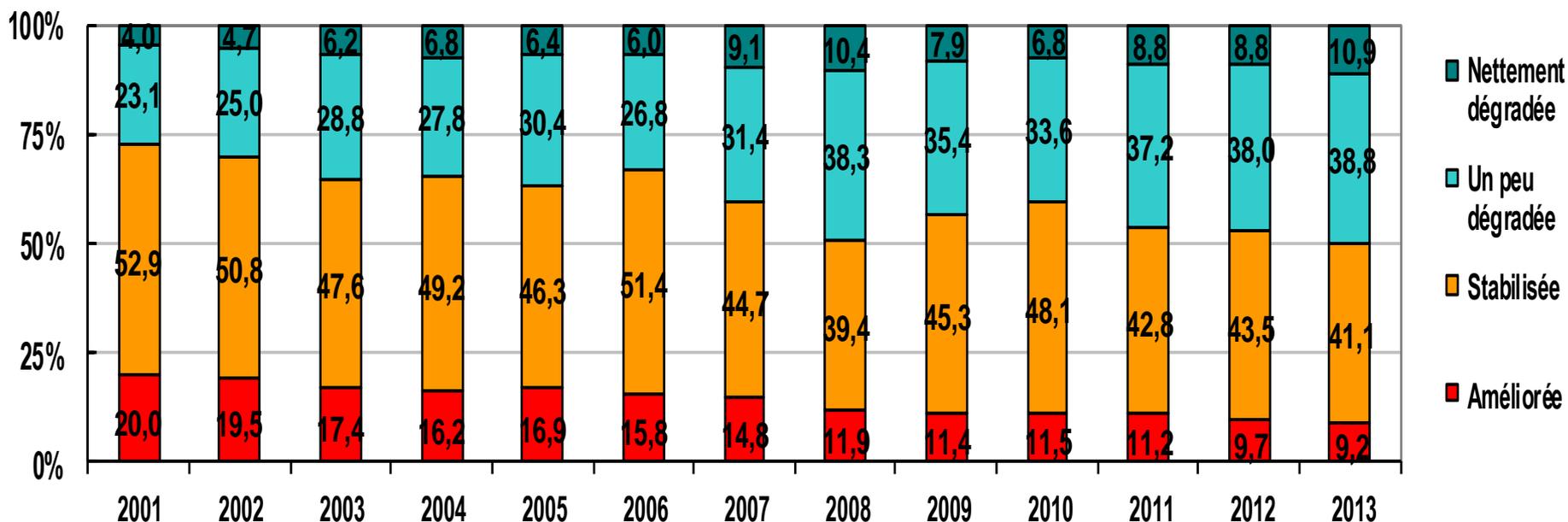
10,9 % considèrent qu'elle s'est nettement dégradée (8,8 % en 2012)

38,8 % qu'elle s'est un peu dégradée (38,0 % en 2012)

41,1 % qu'elle s'est stabilisée (43,5 % en 2012)

9,2 % qu'elle s'est améliorée (9,7 % en 2012)

Et en 2013, la part de ceux qui considèrent que leur situation financière s'est (nettement) dégradée dépasse le niveau qu'elle avait atteint lors de la grande dépression des années 2008-2009.

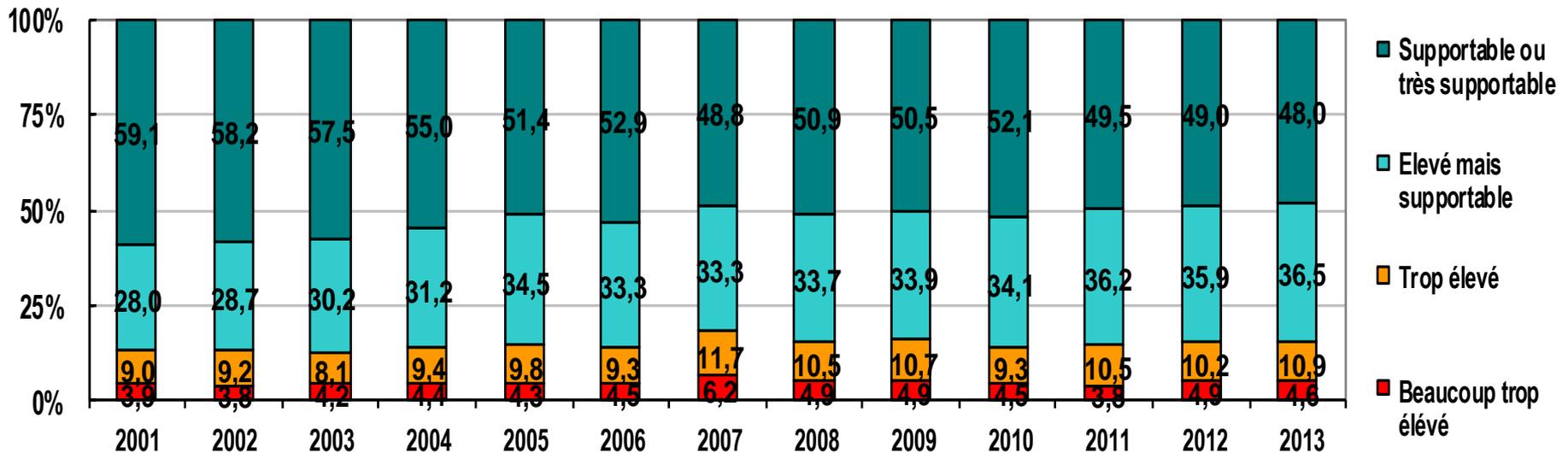


La détérioration de la situation financière et budgétaire des ménages explique l'érosion de leur sentiment sur le poids des charges de remboursement.

4,6 % beaucoup trop élevé (4,9 % en 2012)
 10,9 % le considèrent trop élevé (10,2 % en 2012)
 36,5 % élevé mais supportable (35,9 % en 2012)
 48,0 % le considèrent comme supportable ou très supportable (49,0 % en 2012)

84,5 % des ménages qui détiennent des crédits estiment que leurs charges de remboursement sont supportables.

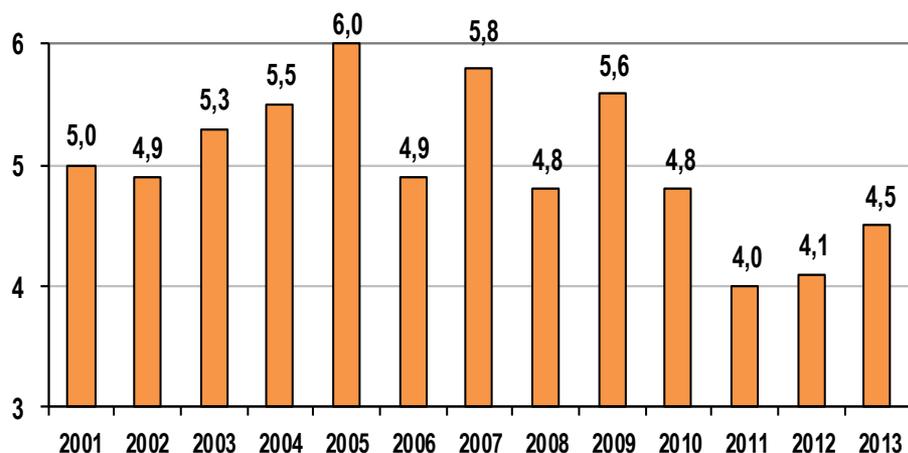
La situation des ménages qui recourent au crédit ne s'est pas dégradée du fait du recours au crédit ou des conditions de crédit qui leur sont faites, mais en réponse à la détérioration de l'environnement général constatée depuis trois ans.



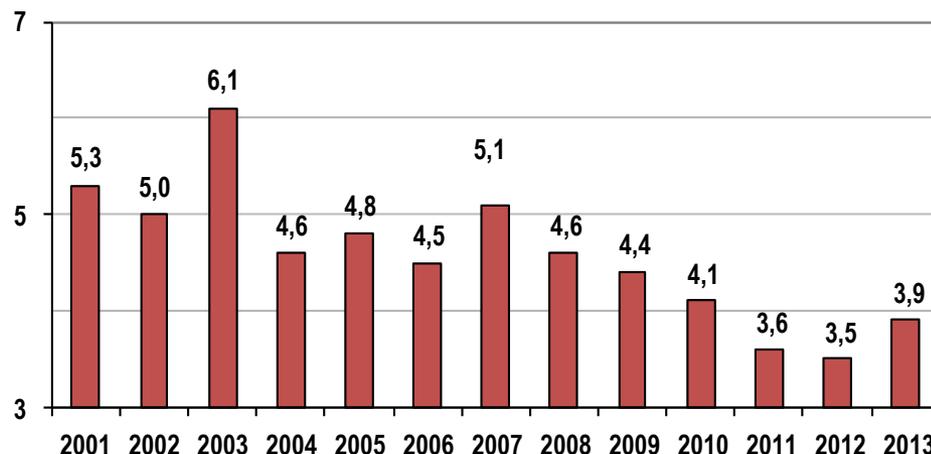
Les intentions de recours au crédit dans les mois à venir s'améliorent : autant pour les crédits immobiliers que pour les crédits à la consommation.

Après deux années de détérioration des marchés, l'embellie est notable, même si le dynamisme dont la demande avait fait preuve durant la première moitié des années 2000 paraît lointain.

Intentions de souscrire un crédit immobilier



Intentions de souscrire un crédit consommation



Alors que la perspective d'une reprise économique (modérée) se précise, que le sentiment d'une stabilisation du chômage se renforce, les intentions de souscription de nouveaux crédits dans les six premiers mois de 2014 s'améliorent : aussi bien pour les crédits immobiliers (4,5 % fin 2013, contre 4,1 % fin 2012) que pour les crédits à la consommation (3,9 % fin 2013, contre 3,5 % fin 2012).

Les fondamentaux des marchés (i.e. les déterminants macroéconomiques et financiers de la demande) ont repris le dessus.

En conclusion.

En 2013, le taux de détention des crédits a de nouveau reculé pour s'établir à 47,6 %, au niveau le plus bas que l'Observatoire a eu à connaître depuis 1989.

Le recours au crédit reste pourtant un élément décisif de réalisation des projets immobiliers ou de consommation. Et ces utilisations s'inscrivent le plus souvent dans une logique de projets patrimoniaux ou d'amélioration du cadre de vie des ménages au travers de l'équipement de la maison.

Mais avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les ménages ont de nouveau révisé leurs projets immobiliers et de consommation et limité leurs recours aux crédits. Le taux de détention des crédits est alors descendu au point le plus bas que l'Observatoire a eu à connaître depuis 1989. L'amélioration constatée dès le printemps 2013 sur les marchés immobiliers et le regain des intentions de souscription de nouveaux crédits immobiliers et à la consommation pour 2014 laissent néanmoins attendre une stabilisation prochaine, voire une remontée modérée, des taux de détention des crédits.

Pour autant, l'amélioration attendue pour 2014 ne permettra pas de retrouver (rapidement) les taux de détention des crédits immobiliers et (surtout) à la consommation observés par le passé. D'autant qu'au-delà des conséquences que la situation macroéconomique globale peut avoir sur leurs comportements, les ménages semblent avoir modifié leur pratique de recours au crédit à la consommation, contraints il est vrai par les dispositions législatives passées ou à venir.